

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

Liste des agents de contrôle ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer ou l'agrément en application des dispositions de l'arrêté 18 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2004 fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, visés aux articles L. 216-6 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : SASS0930180K

Sont agréés ou bénéficient d'une autorisation provisoire d'exercer les personnes suivantes :

Autorisations provisoires

BOUDET Jacky : CPAM Chartres ;
RENAULT Christian : CPAM Annecy ;
THOMAIN Didier : CPAM Charleville-Mézières ;

Agréments

ARNOULD HERON Sophie : CRAM Orléans ;
FREMONT Christophe : CPAM Vannes ;
TRIBALLIER Marie-Reine : CPAM Vannes.